

VOL. 10. NOVEMBRE 1901 No. 11

ANNALES

— DU —

Très-Saint Rosaire

*Ave, gratia plena,
Dominus tecum.*

BULLETIN MENSUEL

Publié en collaboration,
Avec l'approbation de l'Ordinaire.

ées au Cap de la Magdeleine, Co. Champlain, (Canada) *
Rév. L. E. DUCUAY, Ptre Gérant.

Annales du Très-Saint Rosaire

PUBLICATION MENSUELLE—RÉDIGÉE EN COLLABORATION.

Directeur-Propriétaire et Gérant :

L. E. DUGUAY, Curé,

CAP DE LA MAGDELEINE.

SOMMAIRE :

Légende.—Basilique de Bethléem (intérieur).

I Vie de la Sainte Vierge.

II Le cinquième Mystère du T.-S. Rosaire.

III Reliques Insignes.

IV Pélerinages

Faveurs obtenues.

ABONNEMENT. — Payable à l'avance —
CONDITIONS : Le prix de l'Abonnement pour toute personne qui reçoit son Numéro directement par la poste : EST DE 35 CENTIMS.

Avantages.—Pour toute personne qui reçoit plusieurs exemplaires, sous une seule enveloppe, le prix de l'Abonnement : est de 25 centims.—De plus, le treizième appartient à la personne qui reçoit plus de 12 exemplaires, également sous une seule enveloppe.

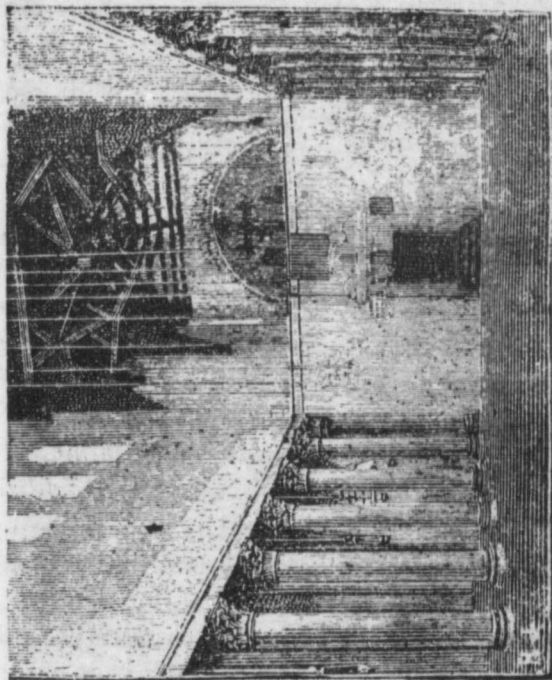
Toute personne qui s'abonne dans le cours de l'année a droit à tous les Numéros déjà parus dans le cours de cette même année.

Faveurs Spirituelles.—Deux Messes seront célébrées chaque semaine à l'intention des Abonnés, pour tous les Membres de leur Famille, Vivants et Défunts; ils auront en outre, une part spéciale aux Prières qui se disent, chaque jour en commun, dans le Sanctuaire

CORRESPONDANCES.—Pour toutes correspondances, s'adresser à "M. le Gérant des Annales du T. S. Rosaire", Cap de la Magdeleine, Co. Champlain.

DECLARATION.—Pour nous conformer au décret d'Urbain VIII, nous soumettons entièrement à la sainte Eglise l'appréciation des faits merveilleux, etc., rapportés dans nos Annales.

ANNALES du T.-S. ROSAIRE



Basilique de Bethleem. (interieur)

LEGENDE

Notre gravure laisse voir les majestueuses colonnes monolithes, surmontées de leurs magnifiques chapiteaux corinthiens, alignées de chaque côté de la grande nef centrale. Cette superbe Basilique a été construite par Ste Hélène au-dessus de la Grotte de la Nativité de Notre-Seigneur, et nous en avons déjà donné, ailleurs, on le sait, toute la description. Nous ne la répétons donc pas ici. Les pasteurs, empressés de voir le Sauveur, s'étant dit : " Allons à Bethléem " avaient quitté la gracieuse vallée où paissaient leurs innocents troupeaux.

Les voici qui gravissent la montagne, et arrivent à l'Etable où est le Nouveau-Né, le divin Rédempteur du monde attendu depuis quatre mille ans. Retournons avec eux à la sainte Grotte de la Nativité, contemplons encore une fois la place de la Crèche, et baisons avec amour l'étoile d'argent qui marque l'endroit où Jésus reposa en venant en ce monde. C'est dans ce Lieu vénérable que les Bergers adorèrent Jésus-Christ, Notre-Seigneur !

LES ANNALES DU T.-S. ROSAIRE

Publication Mensuelle, rédigée en Collaboration

ONZIÈME NUMÉRO.—NOVEMBRE 1901.

I

Vie de la Sainte Vierge.

Si dans ces derniers siècles on entend dire qu'une simple fille, qui n'est par son sexe, qu'ignorance et que faiblesse, et par ses péchés que la plus indigne de toutes les créatures, s'est hasardée et déterminée d'écrire sur des choses divines et surnaturelles, on la traitera probablement de téméraire, de présomptueuse et de légère ; surtout dans un temps où notre Mère la sainte Eglise est remplie de docteurs et de savants très versés dans la doctrine des saints Pères, qui ont développé tout ce qu'il y a de plus caché et de plus obscur dans les mystères de la religion. C'est qu'il y a des personnes prudentes, éclairées et pieuses, qui, ne pénétrant pas les voies spirituelles et surnaturelles, par lesquelles Dieu conduit extraordinairement certaines âmes, se tourmentent la conscience et se laissent aller au trouble et à

l'inquiétude, parce qu'elles adoptent l'opinion des gens du monde, qui regardent ces voies qu'ils ne comprennent pas, comme incertaines et dangereuses dans le christianisme ; si pourtant ces personnes considèrent sans préjugés les motifs surnaturels qui m'ont forcée à écrire sur des matières si sublimes et infiniment au-dessus de ma faiblesse et de ma capacité, elles trouveront l'excuse de ma témérité dans mon obéissance aveugle aux ordres réitérés du ciel, et dans les douces violences qu'il m'a faites pour vaincre mes répugnances intérieures. Mais ce qui peut confirmer davantage tout ce que je viens de dire, pour justifier mon entreprise, c'est le sujet même dont je traite dans cette divine histoire ; il est tellement au-dessus de l'esprit humain, qu'il doit faire conclure qu'une cause supérieure en est le principe et qu'il n'y a que l'Esprit divin qui en ait dicté les conceptions et les vérités sublimes qu'elle renferme.

Les véritables enfants de la sainte Eglise doivent avouer que tous les mortels sont incapables, ignorants et muets, non-seulement quand ils sont réduits à leurs forces naturelles, mais même quand ces forces sont jointes à celles de la grâce commune et ordinaire, pour une entreprise aussi difficile que l'est celle d'expliquer, ou d'écrire les mystères cachés et les magnifiques faveurs que le puissant bras du Très-Haut opéra en la sainte Vierge. En effet,

l'a
ins
pos
nit
ign
leu
épr
ne
de
pen
quo
un
trou
ciel,
l'ou
la p
pou
qui,
fable
tre.
man
platt
tinés
à pro
Si
trava
savai
ensei
Mais
sont
firma

l'ayant choisie pour sa mère, il en fit une mer insondable de sa grâce et de ses dons, et déposa en elle les plus grands trésors de sa divinité. Dès lors, comment s'étonner que notre ignorance et notre faiblesse reconnaissent ici leur incapacité, puisque les esprits angéliques éprouvent le même sentiment, et avouent qu'ils ne font que bégayer lorsqu'il s'agit de parler de choses qui sont si fort au-dessus de leurs pensées et de leurs connaissances ? C'est pourquoi la vie de phœnix des œuvres de Dieu est un livre si sacré et si bien fermé qu'il ne se trouvera jamais aucune créature ni dans le ciel, ni sur la terre qui puisse être digne de l'ouvrir ; le Tout-Puissant seul, qui l'a formée la plus excellente de toutes les créatures, a ce pouvoir ; et après lui, notre auguste Reine, qui, ayant mérité de recevoir tant de dons ineffables, a sans doute mérité aussi de les connaître. Mais il dépend de son Fils unique de les manifester de la manière et au temps qu'il lui plait, et de choisir les instruments qu'il a destinés à les annoncer, et jugés les plus propres à procurer sa plus grande gloire.

Si le choix m'appartenait, je chargerais de ce travail les hommes les plus saints et les plus savants de l'Eglise catholique, qui nous ont enseigné le chemin de la vérité et de la lumière. Mais les jugements et les pensées du Très-Haut sont autant élevés au-dessus des nôtres, que le firmament est distant de la terre, personne ne

les pouvant pénétrer, ni l'aider dans ses œuvres ; c'est lui qui a entre ses mains le poids du sanctuaire, qui pèse les vents, qui contemple tout ce qui couvrent les cieux. et qui, par l'équité de ses très-saints conseils, dispose toutes choses avec poids et mesure. Il distribue par sa très juste bonté la lumière de sa sagesse ; personne ne la peut aller tirer du ciel ; ses voies nous sont impénétrables ; cette sagesse ne se trouve qu'en lui-même ; et il la communique aux nations par les âmes saintes, comme une vapeur émanée de son immense charité, comme un très pur rayon de sa lumière éternelle, et comme un miroir sans tache et une image de sa bonté divine, afin de se faire par son moyen et des amis et des prophètes. Le Seigneur sait pourquoi il m'a élue et appelée, étant la plus abjecte de toutes les créatures ; pourquoi il m'a élevée, m'a guidée et instruite ; pourquoi il m'a obligée et contrainte d'écrire la vie de sa digne Mère, notre Reine et notre Maitresse.

Je ne crois pas qu'une personne sage puisse s'imaginer que, sans cette impulsion et cette force de la puissante main du Très-Haut, aucun esprit humain ait pu avoir cette pensée, ni que j'aie pu former ce dessein ; je reconnais et déclare ma faiblesse et mon insuffisance pour une telle entreprise ; mais si je n'ai pas pu la tenter de moi-même, je n'ai pas davantage dû m'y refuser avec obstination. Et afin qu'on

soit à même d'en juger sûrement, je raconterai avec sincérité une partie de ce qui m'est arrivée à ce sujet.

La huitième année de la fondation de ce couvent, et dans la vingt-cinquième année de mon âge, l'obéissance me fit prendre la charge de supérieure, que j'y exerce malgré mon indignité : ce qui me cause beaucoup de troubles et d'afflictions, une grande tristesse et une extrême inquiétude ; car, ni mon âge, ni mes souhaits ne me portaient à commander, mais bien plutôt à obéir. Mes craintes redoublèrent pour plusieurs justes raisons, et surtout parce que je sus que pour me donner cette charge on avait eu recours à des dispeuses ; et c'est ainsi que le Très Haut a crucifié mon cœur durant toute ma vie par une continuelle frayeur, que je ne puis exprimer et que produisait alors en moi l'incertitude où je me trouvais sur mon état, ne sachant si j'étais dans le bon chemin, si je ne perdrais pas l'amitié du Seigneur ou si je jouissais de sa grâce.

II

Le cinquième Mystère du T. S. Rosaire

LE RECOUVREMENT DE JÉSUS AU TEMPLE.

Or, tel est le premier dogme que Notre-Seigneur promulgue. On s'est tû de ce qu'il a dit aux docteurs, mais ce qu'il a dit à Marie, on l'a raconté tout au long, parce que, moins pour elle que pour nous, c'était d'une importance suprême. L'homme n'obéit sans péché ou du moins sans désordre qu'à Dieu ou pour Dieu. Il obéit à Dieu d'abord, et cela sans réserve. Si quelque autorité dérivée de la sienne, et dès lors secondaire, usurpe des droits qu'elle n'a pas et prétend empiéter sur ceux du Créateur, sa prétention est nulle et le devoir formel est de n'obéir point. Petits et grands, puissants et faibles, rois et peuples, pères et enfants, nous sommes le bien de Dieu, son bien propre. Le croyant de cœur, nous le devons confesser en pratique. L'autorité qui, contre ce droit, réclame notre soumission n'est plus autorité mais tyrannie. A l'exemple et dans l'esprit de Jésus, nous devons lui répondre : Pourquoi me cherchez-vous ? " Je vaque aux affaires de mon Père." Tous les despotismes viennent, quant à nous, se briser là.

Oh ! plus encore que les rébellions, les tyrannies sont coupables et détestées de Dieu.

Les
la k
et q
de I
teint
la ty
C'es
ente
lois
les v
des c
men
d'eu.
enfa:
étant
que
pouv
ves c
teurs
L'
cupa
sociét
terre,
de m
que
l'ordr
ras, t
mon
force.
l'Egli
fille

Les rébellions violent la loi, il est vrai, et même la loi divine, car " tout pouvoir vient de Dieu, et qui résiste au pouvoir résiste à l'ordonnance de Dieu " ; mais tandis que la rébellion n'atteint jamais d'abord qu'un pouvoir inférieur la tyrannie va droit contre l'autorité de Dieu. C'est pourquoi il est écrit que les " puissants, " entendez les mauvais princes, les auteurs de lois impies, les oppresseurs de la conscience, les violations de la sainte liberté de l'Eglise, des chrétiens et des hommes " seront puissamment tourmentés. " Mais quoi qu'il en soit d'eux, vous comprenez assez que nous tous, enfants de Dieu, sommes réellement libres, étant délivrés par le Christ ; libres à ce point, que fidèles et obéissant de tout cœur à tous les pouvoirs légitimes, nous ne sommes les esclaves de personne, restant seulement les serviteurs de la divinité.

L'Etat dira à l'Eglise : je suis le premier occupant ici-bas ; la terre est donc à moi ; la société repose sur moi ; tout ce qui est sur la terre, tout membre de la cité humaine relève de moi et doit subir ma loi. J'entends donc que toi qui t'appelles l'Eglise, tu te ranges à l'ordre commun et t'y maintiennes. Tu parleras, tu agiras, mais avec mon congé et sous mon contrôle ; sinon j'userai contre toi de ma force. Pourquoi m'inquiètes-tu, César, répond l'Eglise, et que veux-tu de moi ? Je suis la fille de Dieu et l'Epouse de son Christ ; son

corps même, son corps vivant. Si tu viens de la terre, moi je descends du ciel, et j'ai reçu du ciel une mission à remplir sur la terre. C'est donc un devoir et une nécessité que je m'emploie aux affaires dont mon Père m'a chargée. Je rendrai témoignage à la vérité, je prêcherai mon Evangile, je ferai tout pour propager ma foi ; je porterai partout la grâce avec la vie ; j'userai de tous mes pouvoirs : ce sont là " les affaires de mon Père " Rien ne m'en retirera, sache-le : ni la peur, ni l'intérêt, ni la séduction, ni la violence, allât-elle jusqu'à tuer ce qui de moi peut mourir.

Sous la forme touchante d'un père et d'une mère, la chair et le sang viendront aussi, à leur tour, revendiquer leurs droits, et parfois jusque dans le Temple, si l'enfant de Dieu y est entré. Quoi ! tu nous a quittés, mon fils, et sans nous prévenir ! Tu te sépares de nous et poses ta vie loin de nous ! Oublies-tu ton devoir déclaré par Dieu même ? Crois-tu honorer Dieu en manquant envers nous de piété et de pitié ? Etais-tu malheureux près de nous qui ne vivions que pour toi et ne pensions qu'à te rendre la vie facile et douce ? Ne sais-tu pas qu'en t'en allant, tu emportes avec toi notre bonheur ? Songes-tu que demain nous serons des vieillards, qu'il nous faudra des soins que nul que toi ne nous peut rendre ? Si tu n'es là, nous mourrons seuls et désolés. As-tu perdu la mémoire ou le sens ? N'as-tu plus de cœur, ou ce

ce
No
mo
poi
gar
Pèr
obl
Je l
cier
que
T
l'éta
âme
l'âm
qu'e
des
bier
mai
tem
devo
V
Mar
qui
mar
malg
nelle
Ma
divin
gagn
ainsi
quat

cœur s'est-il soudainement glacé pour nous ? Non, je n'oublie ni mon devoir ni vous ; non, mon cœur n'est point mort et l'amour ne l'a point quitté. Mais je dois et je donne et je garderai toujours mon suprême amour à mon Père qui est au ciel ; je m'estime encore plus obligé envers lui qu'envers vous. Ai-je tort ? Je le demande à votre raison et à votre conscience. Il m'a appelé à ses affaires ; il fallait que j'y vinsse et j'y suis.

Tel est le règne de Dieu, et Jésus est venu l'établir en ce monde. L'Eglise est libre, toute âme est libre. L'âme humaine l'est en droit, l'âme chrétienne l'est en fait, et d'autant plus qu'elle est plus chrétienne : libre de la liberté des véritables enfants de Dieu : liberté pour le bien, liberté humble, douce, chaste, sainte, mais inviolable ; et si indispensable en même temps qu'elle nous est si chère, que nous la devons défendre au prix même de notre vie.

Voilà la portée de la parole dite par Jésus à Marie et à Joseph ; parole sacrée, parole bénie, qui nous met en mesure et en demeure de marcher tête levée et tout droit et toujours, malgré le monde et l'enfer, vers la patrie éternelle, le sein de notre Dieu.

Mais voyez en même temps que si cet ordre divin est gardé, le monde entier y gagne. Que gagnèrent Marie et Joseph à ce que Jésus ait ainsi affirmé les droits de son Père et son immuable volonté à lui de faire passer ces droits

avant tout ? La grâce des dix-huit années de Nazareth. J'ai tâché de soulever le voile dont cette grâce est couverte.

III

RELIQUES IRSIGRES.

Reliques de la Sainte Vierge.

LES CEINTURES DE LA SAINTE VIERGE.

La Ceinture de Loches (1)

Charles le Chauve réunit à la France la partie méridionale de la Touraine ; Loches échet à un de ses principaux seigneurs, nommé Adelande. Trop vieux pour en jouir lui-même, Adelande donna cette terre en dot à sa petite-fille Roseille, qui épousa Foulques le Roux. Quand les Normands envahisseurs vinrent mettre le siège devant Loches, la bravoure de ce dernier dispersa leurs bandes. Son fils, Foulques le Bon, releva les fortifications cruellement endommagée par les travaux du siège. A sa mort la seigneurie passa aux mains de Geoffroy, surnommé Grise-Gonelle, à cause de la couleur de sa casaque. L'héritier de cette noble terre se hâta de quitter Rome, où il se

(1) Près de Tours, en France.

trouvait alors, pour venir prendre possession de son fief.

Loches avait une antique basilique, remontant à Childebert, fils de Clovis. Elle était dédiée à sainte Madeleine. "Geoffroy, comte d'Anjou et seigneur de Loches, surnommé Grise-Gonelle, raconte Jean de Maan, dans son *Histoire de la sainte et métropolitaine Eglise de Tours*, l'agrandit et l'embellit ; il y fonda un chapitre de douze chanoines, et l'archevêque Hardouin la consacra, en 765, année où le comte y déposa la Ceinture de la Bienheureuse Vierge, qu'il avait reçue en don de la pieuse munificence de la reine."

La libéralité des papes ne tarda pas à s'étendre aussi sur l'insigne sanctuaire Jean XIII, Innocent II, Jean XXII, Innocent VI, lui accordant de nombreuses faveurs et, entre autres, le privilège de relever directement de la Cour de Rome. A ce titre, la Collégiale de Loches payait au Saint-Siège une rente annuelle de cinq sols, lesquels étaient employés en achat d'huile, pour brûler devant le tombeau de saint Pierre. La plus ancienne quittance de ce droit date de 1291, la plus récente, de 1457.

Loches fut longtemps disputé par les prétendants anglais et le roi de France ; mais Marie réservait cette terre, vrai joyau de sa couronne, au peuple très-chrétien, fidèle chevalier de son honneur et de son culte. Mieux que nul autre,

la France saurait dignement porter cette Ceinture de force et de justice.

Saint Louis eut la gloire de donner Loches à la France. Il l'acheta, moyennant six cents livres de rentes et la cession de Châtillon-sur-Indre, d'un héritier de Dreux de Mello, qui l'avait accompagné en Terre-Sainte. La vente est constatée par lettres patentes, datées du camp d'Égypte, en décembre 1249. Le saint roi, après la croisade, vint saluer sa divine Protectrice, et passa trois jours à l'ombre de son sanctuaire.

Jérusalem fut la première dépositaire des principaux objets qui avaient été à l'usage de la Mère de Dieu pendant les jours de son pèlerinage ici bas.

Jérusalem se dépouilla d'une portion de ses saintes richesses, en faveur de Constantinople. Celle-ci en fit part, à son tour, à l'Occident, pour reconnaître les insignes services rendus par Charlemagne. Parmi les nombreux présents envoyés, se trouvait une Ceinture, portée par Marie, pendant qu'elle vivait. Nous l'avons vu déposée par le pieux empereur à Aix-la-Chapelle. Charles le Chauve en reçut un fragment, sans doute, par la piété de la reine, dans une ceinture faite de ses propres mains. Cette supposition ne saurait être rejetée, comme manquant de fondement historique; il suffit qu'elle soit rationnelle pour l'admettre. Comment de la chapelle du palais impérial, passe-

t e
un
(
d'i
sio
gé
à E
il a
gue
Mo
ten
"
Ric
jour
prép
par
extr
cou
une
dats
avoi
que
jurer
de r
les p
hom
No
empi
cet é
Grise
baron

t elle dans la Collégiale de Loches ? Ici se place un épisode intéressant de notre histoire.

Othon II, empereur d'Allemagne, venait d'inonder la France sous les flots d'une invasion pleine de ruines. Le roi Lothaire fut obligé de se retirer sur la rive gauche de la Seine, à Etampes, pendant que Hugues Capet, dont il avait imploré le secours, rassemblait tous les guerriers de la ville de Paris. Les hauteurs de Montmartre se blanchirent bientôt sous les tentes de l'armée ennemie.

"Séparées par le fleuve, raconte l'historien Richer, les deux armées demeurèrent plusieurs jours en observation, et, des deux côtés, on se préparait sérieusement à la lutte. Or, il y avait parmi les Germains, un guerrier d'une force extraordinaire, qui se présentait, chaque jour, couvert de son armure, sur le pont fermé par une porte bardée de fer, et provoquait les soldats parisiens à un combat singulier. Après avoir, à plusieurs reprises, lancé son défi, sans que nul osât le relever, il se répandit en injures contre les Francs, sans obtenir davantage de réponse. Les gardes informèrent le duc et les princes de cet incident. On fit appel aux hommes de cœur."

Nous laisserons ici le récit de Richer, pour emprunter aux *Chroniques d'Anjou* la suite de cet épisode. Le comte Geoffroy, surnommé Grise-Gonelle, fils et successeur de Foulques le baron, au premier appel du duc de France,

s'était mis à la tête de ses vasseaux, pour marcher au secours de Paris. A Orléans, il apprit les provocations injurieuses du guerrier germanique. Il était lui-même de médiocre stature, mais d'une agilité et d'une force prodigieuses : il résolut d'affronter la rencontre, en prenant soin toutefois de garder l'incognito. Il prétexta un rendez vous avec un ami qu'il allait rejoindre, et ordonna à sa troupe de continuer sa marche jusqu'à Châteauneuf-Landon, où elle devait s'arrêter pour l'attendre. Quant à lui, avec un chevalier et deux archers pour toute escorte, il partit à franc étrier vers Paris. Arrivé aux bords de la Seine, il demanda l'hospitalité dans un moulin où il passa la nuit. Aux premières lueurs de l'aube, il se mit avec son cheval, dans une barque, et le meunier lui fit traverser la Seine. En débarquant, il aperçut le formidable champion qui, suivant son habitude, venait insulter, de ses provocations et de ses cris, les soldats de Hugues Capet.

n
ti
d
ti
D
j'e

du
vi
U
—
ap
—
d't
gra
Mo
côt
Sai
obt
név
Neu
GES
par
CLC
mal

IV

Faveurs obtenues.

STE URSULE : Au mois d'Août, je fus gravement malade, et comme mère de famille, je sentais le besoin d'un prompt rétablissement, afin de pouvoir vaquer à mes nombreuses occupations. Alors je m'adressai avec confiance à N. D. du T. S. Rosaire, et en quelques jours j'obtins ma guérison complète.

DAME L. P.

WEBSTER : J'ai fait une Neuvaine à la Reine du Rosaire et j'ai été guérie d'un érysipèle au visage qui me causait de grandes inquiétudes :
UNE ENFANT DE MARIE.—TROIS-RIVIERES :
 —Guérison d'une blessure dans la bouche, après la promesse d'un pèlerinage au Cap : X.
 —**LA BAIE :** Don de \$5.00 en reconnaissance d'une grande faveur obtenue dans une maladie grave : **UN AB.—ST. PIERRE LES-BECQUETS :**
 Mon fils qui souffrait beaucoup d'un mal de côté a été guéri après une Neuvaine à N. D. du Saint Rosaire : **DAME E. D.—GRONDINES :** J'ai obtenu la guérison de trois maladies graves, névralgie, maladie de cœur après plusieurs Neuvaines et Chemins de CroixX.—**FORGES RADNOR :** Plusieurs guérisons obtenues par la récitation du Rosaire : **UNE AB.—STÉ. CLOTHILDE :** Mon petit garçon souffrant d'un mal aux yeux, a été guéri après une Neuvaine

à N. D. du T. S. Rosaire : DAME P. CAMIRAND. ST. GRÉGOIRE : J'étais malade : mon mal a disparu : j'espère sous peu ma guérison complète. UNE AB.—STE ANNE DE LA PÉRADE : Je souffrais beaucoup du mal de dents : après une opération douloureuse et sans succès, je fus guéri par l'usage des *Roses Bénites* : J. O. T.—LOUISEVILLE : Don de \$5.00 pour une faveur obtenue : F. C. ST. GRÉGOIRE : Une grande faveur spirituelle accordée à un membre de ma famille : DLLE J M.—ST. CASIMIR : Une grande faveur obtenue, après la promesse d'un Pèlerinage au Cap : UNE AB.—ST MAURICE : Reconnaissance à N.-D. du Rosaire pour une faveur signalée obtenue après une Neuvaine faite en son honneur : UNE ENFANT DE MARIE.—STE FLAVIE : Plusieurs grandes faveurs obtenues : G. X. V —TROIS RIVIÈRES : Plusieurs faveurs insignes : UNE TERTIAIRE.—St. JOSEPH DE LÉVIS : Une grande faveur : B. P. P.—ST. THOMAS DE PIERREVILLE : Une faveur : DLLE H. LAFORCE —NICOLET : Une grande faveur obtenue pour un de mes fils : UNE AB.

HAVERHILL, MASS, 10 septembre 1901,

Monsieur le Gérant,

Je m'empresse de venir remercier la Sainte Vierge, Notre Bonne Mère, pour la grâce qu'elle nous a obtenue par sa maternelle inter-

ces
nu
est
con
à N

S
rem
la g
des
mes
E. E
gran
une
môn
PLES
T. S
l'usa
publ
sance
nue
NIGA
affair
grand
C. L
après
aire d
Merci
m'ava
une sc

cession. Le jeune homme qui désirait continuer ses études a été pleinement exaucé : il est parti au commencement de septembre pour continuer son cours : amour et reconnaissance à N. D. du Très Saint Rosaire.

DAME VVE B. BERNIER.

STE GENEVIÈVE DE BATISCAN : Une famille remercie N. D. du Rosaire pour avoir obtenu la guérison d'un de ses membres par l'usage des *Roses Bénites*, et autres faveurs, avec promesse de publication dans les Annales : DAME E. B.—N. D. DE LÉVIS : J'ai été préservé d'un grand malheur, après la promesse de réciter une Neuvaine de Rosaïres, avec une petite aumône à Saint Antoine de Padoue : UNE AB — PLESSISVILLE : Mi le remerciements à N. D. du T. S. Rosaire pour guérisons obtenues par l'usage des *Roses Bénites* et promesse de faire publier dans les Annales. Amour et reconnaissance pour une autre faveur également obtenue par son intercession : UNE AB.—SHAWINIGAN FALLS : J'ai obtenu la réussite d'une affaire très importante, après la promesse d'une grand'messe et la publication dans les Annales C. L.—STE PERPÉTUE : Mon fils a été guéri, après la promesse d'un pèlerinage au Sanctuaire du Cap : DAME J. L.—TROIS-RIVIÈRES : Merci pour une grâce temporelle : mon frère m'avait envoyé des Etats, au mois de juillet une somme de \$100.00. Ne voyant rien arri-

ver, après avis, je promis un Pèlerinage au Cap, et au mois de septembre je recevais la susdite somme par l'Express ! Reconnaissance à la Reine du T. S. Rosaire : J. H.

RECOMMANDATIONS AUX PRIERES

30 malades, 50 guérisons, 27 pères de familles, 35 mères de familles, 13 jeunes filles, 18 jeunes gens, 15 enfants, 33 voyageurs, 26 ivrognes, 17 conversions, 23 vocations, 12 affaires temporelles, 15 affaires importantes, 17 affaires temporelles, 30 affaires spirituelles, 20 faveurs particulières, 10 bonnes morts, 40 divers besoins, 10 étudiants, 4 bon jubilé.

DONS AU TOMBEAU

Dme X. Montréal.....	\$1.00
Dme H., St Maurice.....	0.50
Eme E., Lanouette, St. Maurice.....	0.50
Dme H., St Luc.....	0.25
Dme H., Grand'Mère.....	0.75
Dme C. Bastien, Ma kinongé.....	1.00
Dme A C, Champlain.....	1.00
Dme Ve G. H., Ste Eulalie.....	1.00

DONS AU SANCTUAIRE

Dme H.. Montréal.....	2.00
Dme A., Québec.....	20.00
Dme D., ".....	5.00
Dme E., ".....	0.25
Dme H., Ste Geneviève.....	1.00
Une abonnée, Batiscan.....	5.00
M. E. Savard, St Alban.....	10.00

Imprimatus

† F. X. EV. DES TROIS-RIVIERES.

N.

Ann

LA

10

20

30

40

No
faire 1
dernie
volum
M.
les re
prix d
qui m
dernie

CANTIQUES

N.-D. DU T. S. ROSAIRE

A L'USAGE DES PELERINS

AU

Sanctuaire du Cap

En vente, au Cap, chez M. le Gérant des Annales, à 5 cents, l'unité, le port en sus.

TARIF

—DES—

LAMPES QUI BRULENT AU TOMBEAU DE N.-S.

- | | |
|-----------------------------------|---------|
| 1o. Une lampe pour un jour... .. | \$ 0 10 |
| 2o. Une lampe pour une neuvaine . | 0.80 |
| 3o. Une lampe pour un mois..... | 2.20 |
| 4o. Une lampe pour un an..... | 24.00 |

RELIURE DES ANNALES.

NOTA—Nous engageons fortement nos Abonnés à faire relier, comme les années précédentes, les deux dernières années des Annales, 1898-1899, en un seul volume.

M. AYOTTE, Libraire à Trois-Rivières, s'offre à les relier, demi reliure, bien soignée, pour le modique prix de 20 centins. Nous fournirons *gratis* les Numéros qui manqueront pour la collection complète des deux dernières années 1898-1899.

AVIS

TARIF DES HONORAIRES DE MESSES.—Le Tarif des Honoraires de Messes au Cap, pour les deux églises (l'église de Sainte-Marie-Magdeleine et le Sanctuaire du T. S. Rosaire). est :

- 1^o De 50 cents pour les Messes Basses ;
 - 2^o De \$3.00 pour les Grand'Messes.
-

TARIF DES LAMPES QUI BRULENT

— DANS LE —

SANCTUAIRE de N.-D. du CAP

- 1^o Une lampe pour un jour : 5 cents.
 - 2^o Une lampe pour une Neuvaine : 40 cents.
 - 3^o Pour les 15 lampes, représentant les 15 Mystères : 60 cents par jour.
 - 4^o Une lampe pour un mois : \$1.10.
 - 5^o Une lampe pour un an : \$12.00.
-

Imprimé par P. V. AYOTTE, Trois-Rivières.